

# Regards sur

# Anjou

Décembre 2020/Volume 47, numéro 10

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

## MESSAGE DE LUIS MIRANDA



## À L'APPROCHE DES FÊTES, ACHETONS LOCAL!



Les fêtes approchent à grands pas et la course aux cadeaux a commencé pour plusieurs d'entre nous. Nous vous invitons à encourager nos commerçants en faisant vos emplettes de Noël chez eux. Vous y trouverez assurément tout ce dont vous avez besoin pour passer de belles fêtes de fin d'année. En magasinant chez nous, vous donnez un coup de pouce à nos concitoyens commerçants et vous aidez à relancer l'économie locale en cette période difficile.

Avec l'hiver à nos portes, c'est la saison du déneigement qui recommence, avec toutes les difficultés que nous connaissons habituellement, mais aussi avec de nouvelles problématiques qui découlent de la pandémie. Comme beaucoup d'Angevines et d'Angevins sont en télétravail en ce moment, ils n'utiliseront pas leur automobile et de ce fait plus de véhicules demeureront stationnés dans les rues de l'arrondissement durant toute la journée. Nous vous demandons votre collaboration afin de respecter scrupuleusement les interdictions de stationnement pour faciliter les interventions des équipes de déneigement. D'ailleurs, des zones de stationnement réparties à sept endroits du territoire de l'arrondissement sont mises à votre disposition pour y garer votre véhicule pendant la journée et ainsi libérer les rues lors des opérations de chargement de la neige. Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la page 2 du présent *Regards sur Anjou*. Nous vous informons également que la Ville de Montréal a décidé

de réduire le nombre de parcours de déneigement sur le territoire d'Anjou. Le déneigement sera par conséquent plus lent et plus compliqué que lors des années passées. De plus, les négociations pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus sont en cours et il est fort probable que certaines opérations d'enlèvement de la neige soient perturbées à cause de pressions syndicales. Aussi, nous tenons à vous remercier à l'avance de votre compréhension et nous vous rappelons de déposer la neige sur votre terrain tant que vous le pouvez lorsqu'il tombe moins de 5 cm par précipitation.

Pour l'instant, en ce qui concerne notre projet de maison de la culture, la Ville de Montréal a reporté l'étude du dossier qui était en cours à une date non précisée, à cause de la pandémie. Nous vous tiendrons au courant de la reprise de l'analyse du projet dès que nous en aurons été informés.

Même si certaines nouvelles sont encourageantes, nous sommes encore au cœur de la pandémie. Nous vous encourageons à poursuivre vos efforts et à bien respecter les directives mises en place par la Santé publique pour la période des fêtes et qui changeront sans aucun doute nos habitudes. Nous espérons sincèrement que vous aurez l'occasion de passer d'agréables moments avec les membres de votre famille.

*Joyeuses fêtes  
à toutes et à tous!*

### HALTE-GARDERIE

## UN SERVICE BONIFIÉ

Le Carrousel du p'tit monde d'Anjou offre exceptionnellement un service de halte-garderie bonifié afin d'aider et de soutenir les parents de la communauté angevine en cette période de pandémie. Ce service est offert du lundi au jeudi, de 9 h à 13 h, pour les enfants âgés de 18 mois à 5 ans. Le ratio de garde est de 1 intervenant pour 5 enfants. Quotidiennement, 10 places sont disponibles. Les enfants pourront faire des activités motrices, de bricolage, de lecture, etc.

Pour vous inscrire, veuillez appeler au **514 351-3095**. Le coût est de 5 \$ par jour.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

*Luis Miranda*

Maire d'arrondissement et  
conseiller de la Ville de Montréal

## VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement  
et conseiller de la Ville  
514 493-8010

**Andrée Hénault**

Conseiller de la Ville pour  
l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Richard Leblanc**

Conseiller d'arrondissement  
District Est  
514 493-8017



**Kristine Marsolais**

Conseillère d'arrondissement  
District Centre  
514 493-8085



**Lynne Shand**

Conseillère d'arrondissement  
District Ouest  
514 493-8019



### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra **à huis clos le mardi 1<sup>er</sup> décembre**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. La séance sera filmée et disponible en ligne le lendemain sur le site Internet de l'arrondissement. Si vous désirez poser une question au conseil d'arrondissement, vous devez remplir le formulaire disponible à l'adresse [montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-de-decembre-huis-clos](http://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-de-decembre-huis-clos).

**Renseignements** : 514 493-8000 ou 311

### Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

**Réalisation et conception graphique**

Lithium Marketing

**Impression**

Deschamps Impression

**Tirage**

22 235 exemplaires

**Distribution**

Société canadienne des postes  
(Courrier de quartier)

**Site Web**

montreal.ca/anjou

**Dépôt légal**

2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

© Arrondissement d'Anjou 2020  
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation  
expresse de l'arrondissement d'Anjou.

**Mairie de**

**l'arrondissement d'Anjou**

7701, boul. Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Ouverte du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
anjou@montreal.ca

**Accueil, information  
et orientation**

514 493-8000 ou 311

**Culture, sports, loisirs et  
développement social**

514 493-8200

**Centre communautaire d'Anjou**

7800, boul. Métropolitain Est  
514 493-8222

**Urgence** : 911

**Police**

Poste de quartier 46 : 514 280-0146  
Appels non urgents : 514 280-2222

**Travaux publics**

(bris d'aqueduc et d'égout)  
514 493-5130

## COVID-19



### DE NOUVELLES MESURES POUR FREINER LA TRANSMISSION DU VIRUS

Fin octobre, la Direction régionale de santé publique de Montréal a distribué dans l'arrondissement de l'information à l'intention des propriétaires et des locataires d'immeubles de 10 logements et plus. De nouvelles mesures doivent être appliquées dans ce type d'immeubles pour ralentir la transmission de la COVID-19.

#### POUR LES PROPRIÉTAIRES

Dans les aires communes, quelques fois par semaine, il faut nettoyer et désinfecter à l'aide d'un produit de nettoyage à usage domestique les poignées de porte, les boutons d'ascenseur et toute autre surface souvent touchée.

En ce qui concerne les rassemblements, veuillez contribuer à faire respecter les consignes de la Santé publique qui sont en vigueur pour les aires communes

intérieures comme le hall d'entrée et la buanderie ainsi que pour les zones communes extérieures comme les cours et les terrasses.

#### POUR LES LOCATAIRES

Veuillez respecter les consignes de santé publique en vigueur dans la région montréalaise pour tout rassemblement.

En ce qui concerne les livraisons, faites livrer les biens et la nourriture dans le hall d'entrée. Les personnes âgées qui éprouvent de la difficulté à se déplacer ou qui sont en isolement peuvent demander de se faire livrer à leur porte. Si la livraison est payée à l'avance, le livreur peut simplement sonner, déposer la livraison sur le palier et partir avant que le client n'ouvre la porte pour la récupérer.

Veuillez noter que la Direction régionale de santé publique peut modifier ces recommandations, que ce soit pour les propriétaires ou les locataires, selon l'évolution de la situation. Elles peuvent être différentes dans les immeubles qui accueillent des clientèles particulières.

**Renseignements** : 514 644-4545 ou [santemontreal.qc.ca/coronavirus](http://santemontreal.qc.ca/coronavirus)



### TÉLÉTRAVAIL ET STATIONNEMENT

L'hiver arrive et beaucoup de personnes travaillent de leur domicile sans avoir à utiliser leur véhicule. Par conséquent, pour optimiser les opérations de chargement de la neige, l'arrondissement met à la disposition de la population des espaces de stationnement qui pourront être utilisés lors de ces interventions. En tout, une vingtaine de cases par stationnement seront accessibles, de 6 h à 18 h. De cette manière, il y aura moins de remorquages et le déneigement en sera amélioré puisque moins de véhicules resteront dans la rue. Nous recommandons également aux automobilistes de garer leur véhicule à 30 cm du trottoir. Cela facilitera les opérations de déneigement et contribuera à réduire les accrochages et les dommages aux véhicules.

#### L'arrondissement a retenu sept localisations :

- Parc Lucie-Bruneau – 7051 de l'Alsace
- Parc André-Laurendeau – 8361, avenue André-Laurendeau (accès par le boulevard du Haut-Anjou)
- Mairie d'arrondissement – 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
- Aréna Chénier – 8200, avenue Chénier
- Aréna Chaumont – 8750, avenue de Chaumont
- Centre Roger-Rousseau – 7501, avenue Rondeau
- Centre communautaire d'Anjou – 7800, boulevard Métropolitain Est

### PÉRIODE DES FÊTES

Durant la période des fêtes, les rassemblements d'un maximum de 10 personnes sont autorisés uniquement du **24 au 27 décembre**. Lors de ces rencontres, appliquez autant que possible les mesures sanitaires. Si vous ressentez des symptômes liés à la COVID-19, abstenez-vous de vous rassembler.

La Santé publique demande également de vous isoler une semaine avant et une semaine après ou du moins de limiter le plus possible les contacts. Le télétravail est fortement recommandé pendant ces périodes. Les déplacements interrégionaux ne sont pas recommandés.

Selon l'évolution de la situation, ces consignes pourraient être modifiées d'ici les fêtes. Veuillez consulter le site [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus) pour obtenir les informations les plus récentes.

#### RAPPEL À LA POPULATION



**TOUSSEZ DANS VOTRE COUDE**



**LAVEZ VOS MAINS**



**GARDEZ VOS DISTANCES**



**COUVREZ VOTRE VISAGE (À MOINS DE 2 M)**

#### ISOLEMENT DES PERSONNES

Si vous êtes de retour de l'étranger (14 jours d'isolement).

Si vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 ou si vous présentez des symptômes.

Si vous avez été en contact étroit avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.

## JARDINS COMMUNAUTAIRES



### UNE TRÈS BELLE SAISON MALGRÉ LA SITUATION

Jardin communautaire Roger-Rousseau

En dépit de la pandémie et de l'application des mesures sanitaires, la saison de jardinage s'est bien déroulée dans son ensemble grâce aux ajustements mis en place dans les différents jardins communautaires d'Anjou ainsi qu'à la collaboration d'une très grande majorité de participants, notamment pour le port du masque.

#### DES MESURES SANITAIRES APPRÉCIÉES

Les jardiniers ont apprécié la présence de surveillants ainsi que la mise en place d'une procédure de désinfection dans chaque jardin, ce qui a grandement contribué à créer un sentiment de sécurité. En l'absence des surveillants, chaque jardin s'est adapté au mieux et les activités se sont poursuivies.

#### UN DÉMARRAGE UN PEU DIFFICILE

La saison n'a pas débuté dans les meilleures conditions puisque les jardins n'étaient pas accessibles en tout temps. Nous avons perdu certains légumes à cause du manque d'arrosage et des conditions climatiques défavorables. Avec l'engouement de la population pour cette activité estivale, la rupture de stock de plants dans les centres de jardinage a nuï au démarrage des jardinets. Les participants ont accueilli avec un grand soulagement le retour aux horaires normaux.

#### UNE FRÉQUENTATION LÉGÈREMENT EN BAISSÉ, MAIS DES JARDINIERS ASSIDUS

La fréquentation des jardins a été moindre cette année en raison de la COVID-19 et du démarrage tardif de la saison. Environ 15 % des jardiniers ont préféré reporter

leur saison à l'année prochaine. Le taux d'occupation a tout de même atteint 94 % pour les 552 jardinets que compte l'arrondissement. Généralement, les jardins communautaires offrent un environnement calme et agréable pour y passer la journée. Cependant, les participants y passaient moins de temps à cause principalement de l'interdiction des rassemblements. Ils arrosaient les plants et récoltaient les légumes rapidement alors qu'habituellement, le passage au jardin est l'occasion de discuter et de passer un bon moment. Ils se sont malgré tout montrés assidus dans l'entretien de leurs jardinets. Il faut noter qu'après l'envoi d'un message de sensibilisation, l'animatrice horticole a remarqué que le triage des résidus verts et des ordures s'était amélioré, ce qui nous a permis de mieux collecter les déchets.

#### DES COMITÉS DE JARDIN ACTIFS

Les comités de jardin se sont montrés très actifs pour sensibiliser les jardiniers à l'entretien et au désherbage des jardinets. À certains endroits, des bénévoles faisaient une tournée hebdomadaire pour demander aux jardiniers de s'occuper de leur lot. À d'autres, des corvées de désherbage collectives sont venues à bout des mauvaises herbes. De manière générale, l'état des jardinets s'améliorait après un rappel de l'animatrice. Lorsqu'il y avait des lots vacants, les responsables des jardins s'en occupaient ou des toiles y étaient installées pour éviter la prolifération des mauvaises herbes. D'ailleurs, nous adressons un grand merci aux bénévoles qui se sont assurés que les espaces de jardinage restent bien entretenus durant toute la saison estivale !

#### DES ACTIVITÉS D'ANIMATION PRISÉES

L'animatrice horticole a tenu des ateliers en petits groupes dans chaque jardin. Les jardiniers se sont montrés friands de ses conseils. Il y a eu de belles interactions entre les jardiniers et beaucoup de questions ont trouvé leurs réponses sur place ou lors d'un suivi par courriel.

#### DE BELLES RÉCOLTES COMME RÉCOMPENSE

Tout le travail et les efforts des bénévoles et des jardiniers ont porté des fruits... ou plutôt des légumes et surtout des tomates ! Durant l'été, les récoltes ont été plus que généreuses, sachant que dame Nature a offert aux passionnés de jardinage une saison particulièrement chaude et pluvieuse.



Jardin communautaire Roi-René

## RÉGLEMENTATION



### CHAUFFAGE AU BOIS

La Ville de Montréal stipule dans son règlement sur l'utilisation des poêles et des foyers au bois :

- qu'il est interdit d'utiliser ce type d'appareils durant les avertissements de smog ;
- qu'il est interdit d'utiliser un poêle ou un foyer au bois, sauf s'il est homologué selon la certification CSA/B415.1-10 ou EPA (émission de moins de 2,5 g de particules fines par heure) ;
- qu'il est autorisé d'utiliser ce type d'appareils lors de pannes d'électricité d'une durée de plus de trois heures.

À Montréal, le chauffage au bois représente l'une des principales causes de smog hivernal (39 %) après les transports (45 %). Outre les impacts indésirables sur l'environnement et la qualité de l'air, on reconnaît que les polluants issus de la combustion du bois ont des effets nocifs sur la santé.



**Pour plus d'information**, communiquez avec le Bureau Accès Anjou en composant le 311.

## CONFORMITÉ



### NOUVELLES NORMES POUR LES FENÊTRES

La Ville de Montréal a modifié le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018). Désormais, les fenêtres, les portes-fenêtres et les puits de lumière d'une habitation doivent être conformes à l'homologation ENERGY STAR® selon les critères établis par Ressources naturelles Canada pour la zone climatique 2.

En effet, les fenêtres, les portes-fenêtres et les puits de lumière peuvent être à l'origine d'une perte d'énergie pour votre habitation allant jusqu'à 35 %. Cette situation se répercute sur vos factures d'énergie qui s'en trouvent plus élevées. Les modèles certifiés ENERGY STAR® à haut rendement énergétique permettent de réaliser des économies d'environ 45 %. La Ville de Montréal exige un permis pour le changement des fenêtres, des portes-fenêtres et des puits de lumière.



## BUREAU DU CITOYEN

Veillez noter que les bureaux du citoyen sont annulés jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie de COVID-19. Vos élus demeurent cependant disponibles et vous pouvez communiquer avec eux par téléphone ou par courriel pour toute question portant sur la vie municipale.

## ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

### UNE SEULE UTILISATION PERMISE

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'installer un abri temporaire pour automobiles à d'autres fins que celles d'abriter un véhicule. **Ces abris de type tempo sont donc autorisés jusqu'au 15 avril uniquement dans une aire de stationnement.**

## BACS DE COLLECTE



### UN BAC BIEN PLACÉ EST UN BAC BIEN RAMASSÉ

Pensez à bien positionner vos bacs de collecte ! En les plaçant correctement, vous participez à l'optimisation des opérations de collecte. En effet, lorsque les bacs ne sont pas positionnés selon les règles, ils peuvent se renverser ou être endommagés pendant leur manipulation qui prendra par conséquent plus de temps, ce qui ralentira le déroulement des opérations. Nous vous remercions à l'avance de votre coopération.

## AVERTISSEURS DE FUMÉE



À Montréal,  
la réglementation  
sur l'avertisseur  
de fumée  
a changé

Informez-vous



Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) vous rappelle que la réglementation sur les avertisseurs de fumée a été modifiée depuis 2019. Pendant sa tournée estivale, la brigade de l'avertisseur de fumée a constaté que les appareils n'étaient pas fonctionnels dans 11 % des propriétés visitées et qu'il n'y en avait pas dans 8,5 %.

### QUELS SONT LES CHANGEMENTS ?

Voici un rappel des modifications apportées au Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) relativement à l'avertisseur de fumée :

- Les bâtiments résidentiels construits avant 1985 qui ne sont pas munis d'un avertisseur de fumée de type électrique doivent être dotés d'un détecteur avec pile au lithium inamovible dont la durée de vie est de 10 ans ;
- Tous les logements doivent être munis d'au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol. Si l'étage comporte des chambres, le détecteur doit être installé dans le centre du corridor ;
- Pour les bâtiments qui hébergent des personnes nécessitant une aide à l'évacuation, toutes les chambres doivent être munies d'un avertisseur de fumée relié à un circuit électrique. De plus, tous les détecteurs doivent être interconnectés pour se déclencher simultanément ;
- Pour les bâtiments construits après juin 2015, un avertisseur de fumée de type électrique doit être installé dans chaque pièce où l'on dort ainsi que dans les corridors.

### UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

En tant que propriétaire, vous devez installer des avertisseurs de fumée aux endroits requis selon le Règlement 12-003. Les propriétaires et les locataires partagent la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée en effectuant leur entretien ainsi que les vérifications nécessaires.

### OÙ SE PROCURER UN AVERTISSEUR À PILE AU LITHIUM INAMOVIBLE VALABLE 10 ANS ?

Vous pouvez trouver ce type de détecteur dans la plupart des magasins grandes surfaces ainsi que dans les quincailleries.

En modifiant le Règlement 12-003, le SIM répond à la réalité des risques d'incendie présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal en s'appuyant sur les nouvelles normes en vigueur ainsi que sur les recommandations des experts.

## PÉRIODE DES FÊTES



### HORAIRES D'OUVERTURE DES INSTALLATIONS D'ANJOU

Veillez noter que les heures d'ouverture des installations de l'arrondissement entre le lundi 21 décembre 2020 et le lundi 4 janvier 2021 seront les suivantes :

	LUNDI 21 AU MERCREDI 23 DÉCEMBRE	JEUDI 24 ET VENDREDI 25 DÉCEMBRE	SAMEDI 26 AU JEUDI 31 DÉCEMBRE	VENDREDI 1 <sup>ER</sup> JANVIER	SAMEDI 2 AU LUNDI 4 JANVIER
<b>BUREAUX ADMINISTRATIFS ET BUREAU ACCÈS ANJOU</b>	<b>OUVERT</b> DE 8 H 30 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30	<b>FERMÉ</b>			
<b>ARÉNA CHAUMONT</b>	<b>OUVERT</b> DE 13 H À 15 H	<b>FERMÉ</b>	<b>OUVERT</b> DE 13 H À 15 H	<b>FERMÉ</b>	<b>OUVERT</b> DE 13 H À 15 H

Les collectes des ordures ménagères et des résidus alimentaires auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés, sauf celles du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier qui se dérouleront la veille, c'est-à-dire le 24 et le 31 décembre.



# RECEVEZ TOUS NOS VŒUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES!

En cette période de réjouissances quelque peu inhabituelle, nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et nous espérons que vous pourrez profiter de tendres instants en compagnie de votre famille!



**Andrée Hénault**  
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou  
514 493-8051



**Richard Leblanc**  
Conseiller d'arrondissement District Est  
514 493-8017



**Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville  
514 493-8010

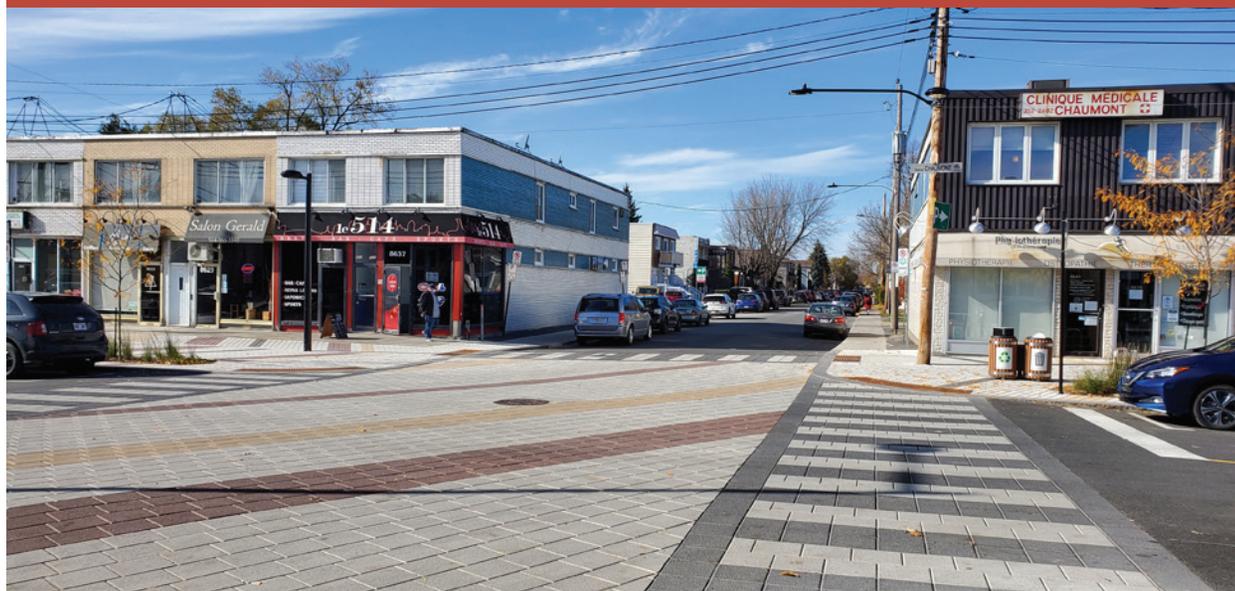


**Kristine Marsolais**  
Conseillère d'arrondissement District Centre  
514 493-8085



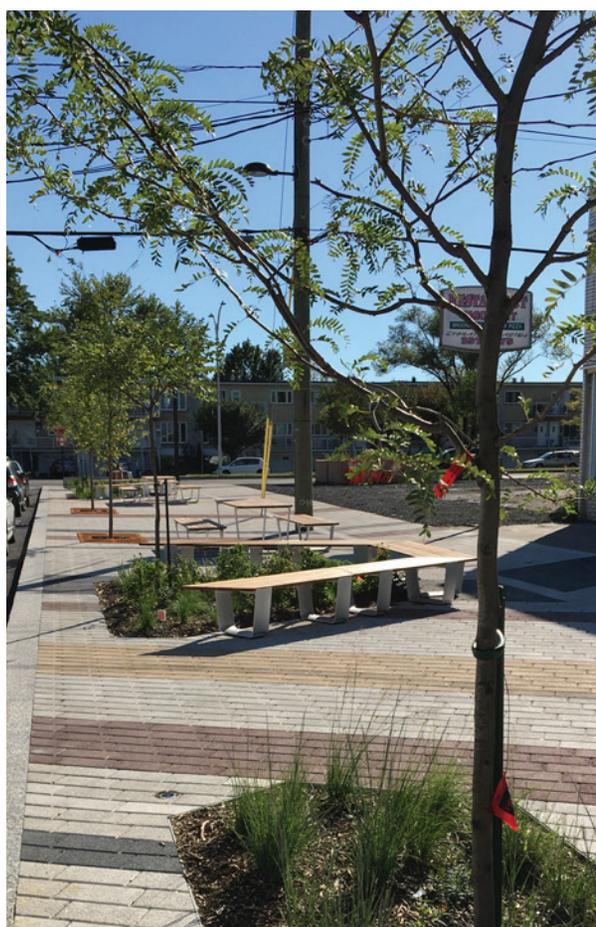
**Lynne Shand**  
Conseillère d'arrondissement District Ouest  
514 493-8019

## AVENUE DE CHAUMONT



Plus particulièrement, la revitalisation de l'avenue de Chaumont visait six grandes orientations :

- Aménager de façon distinctive la section principale de l'avenue de Chaumont tout en préservant ses caractéristiques identitaires ;
- Favoriser la revitalisation du cadre bâti et l'insertion harmonieuse des nouvelles constructions ;
- Optimiser l'occupation du sol, maintenir une mixité d'usages et compléter l'offre commerciale sur l'avenue de Chaumont ;



### LES TRAVAUX SONT TERMINÉS

Depuis le mois de septembre dernier, les travaux de revitalisation de l'avenue de Chaumont sont terminés. La deuxième phase, qui devait commencer en mai, a finalement débuté en juin pour s'achever à la fin août. Ces travaux touchaient la section de l'avenue de Chaumont comprise entre les avenues Des Ormeaux et Rhéaume. Ils ont consisté en l'installation de pavé uni, de lampadaires et de mobilier urbain ainsi qu'à la plantation d'arbres. De plus, les intersections ont également été réaménagées. Rappelons que la première phase avait commencé en septembre 2019. À l'approche de la saison froide, une station hivernale sera installée sur l'avenue de Chaumont, en face de l'église Saint-Conrad, afin de permettre aux citoyens d'avoir accès à un endroit plus festif.

En réalisant cet important projet urbain de revitalisation, l'arrondissement d'Anjou joue un rôle de premier plan dans le développement dynamique et harmonieux de son territoire, qui vise l'amélioration de la qualité de vie de la population, la réalisation des services aux citoyens, le développement économique, la modernisation des équipements publics et le développement durable.



- Renforcer le verdissement et réduire les îlots de chaleur ;
- Développer les réseaux de mobilité active et assurer l'accessibilité universelle ;
- Assurer une gestion optimale de la circulation et du stationnement.

L'arrondissement est heureux du résultat obtenu et vous invite à fréquenter l'avenue de Chaumont pour profiter de ce nouvel aménagement, mais aussi à encourager les commerces qui y ont pignon sur rue.

## RELANCE ÉCONOMIQUE

### DES MESURES POUR ENCOURAGER L'ACHAT LOCAL À L'APPROCHE DES FÊTES

Afin de soutenir les commerçants pendant la période des fêtes et d'offrir une expérience agréable aux consommateurs, six nouvelles mesures accompagnées d'une enveloppe de 6 M\$ ont été mises en place pour encourager l'achat local et soutenir la vitalité des commerces.

#### UN SOUTIEN DIRECT POUR LES COMMERÇANTS

En bonifiant le Fonds de consolidation des activités commerciales, la Ville de Montréal souhaite aider les commerçants à réaliser avec succès leur virage numérique ainsi que l'aménagement de leurs locaux. Ce fonds propose des subventions allant jusqu'à un montant de 10 000 \$. Avec la collaboration du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), la Ville de Montréal mettra également à la disposition des petits commerces une plateforme de gestion des envois comprenant des options de livraison qui n'émet pas de carbone. De plus, les sociétés de développement commercial (SDC), les associations de commerçants et les chambres de commerce déploieront des campagnes de sensibilisation à l'achat local au cours des prochains mois.

#### UNE ACCESSIBILITÉ ACCRUE DES COMMERCES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES

Entre le 14 novembre et le 31 décembre, les espaces de stationnement tarifé sur rue seront gratuits durant



les fins de semaine sur l'ensemble du territoire et les commerçants qui le désirent pourront prolonger leurs heures d'ouverture et accueillir les clients jusqu'à 22 heures en semaine et jusqu'à 19 h le samedi et le dimanche.

#### UNE EXPÉRIENCE BONIFIÉE POUR LES CONSOMMATEURS

Pour dynamiser l'ambiance des artères commerciales, des animations y sont prévues afin d'inviter les citoyens à se rendre sur place et à magasiner tout en vivant une expérience d'achat bonifiée. On y trouvera d'ailleurs des stations hivernales illuminées et chaleureuses, qui offriront aux consommateurs des espaces de détente tout près des commerces.

## INFOLETTRE



### TOUJOURS MIEUX VOUS INFORMER

Restez à l'affût des plus récentes nouvelles en vous abonnant à l'infolettre de l'arrondissement, qui est désormais envoyée de manière hebdomadaire. Moyen de communication efficace, l'infolettre est de plus en plus appréciée par la population angevine. Nous allons donc continuer de la privilégier pour vous informer. Pour vous abonner, rendez-vous sur le site de l'arrondissement, à l'adresse [montreal.ca/anjou](http://montreal.ca/anjou), au bas de la page d'accueil.

## BÉNÉVOLAT



### UN GRAND MERCI À NOS BÉNÉVOLES !

La pandémie de COVID-19 nous a empêchés de rendre hommage à nos bénévoles comme nous en avons l'habitude chaque année. Cependant, nous tenons à leur adresser nos plus sincères remerciements pour tout le temps et les efforts mis tout au long de l'année et encore plus en cette période tourmentée. Grâce à leur générosité, ces personnes qui ont le cœur sur la main améliorent à leur manière le quotidien de bon nombre de leurs concitoyens. **Merci !**



### 5 BONNES RAISONS D'ACHETER LOCAL

En achetant ici, vous stimulez l'économie locale et vous encouragez les commerçants de chez nous, mais ce n'est pas tout. Voici cinq bonnes raisons pratiques d'acheter local.

#### POUR LA RAPIDITÉ

En faisant vos courses dans le quartier, vous évitez de vous déplacer loin de chez vous et vous gagnez un temps précieux, surtout à l'approche des fêtes. Vous pouvez aussi opter pour la livraison à domicile quand ce service est offert.

#### POUR LA SPÉCIALITÉ

Les commerçants de votre quartier connaissent très bien leurs produits et, si vous en avez besoin, ils peuvent vous conseiller à bien des niveaux en plus de profiter d'une expérience client plus humaine et chaleureuse.

#### POUR LA FACILITÉ

Durant le temps des fêtes, les commerçants auront la possibilité de prolonger leurs heures d'ouverture. Il vous sera plus facile d'organiser votre magasinage et cela réduira également l'achalandage sur place. De plus, le stationnement sur rue est gratuit le samedi et le dimanche. N'oubliez pas que vous pouvez passer vos commandes par téléphone dans la plupart des commerces et les récupérer une fois qu'elles sont prêtes.

#### POUR L'ENVIRONNEMENT

Les commerçants de votre quartier font souvent affaire avec des producteurs et des artisans locaux. Le trajet des produits et des objets qu'ils fabriquent jusqu'à vous s'avère plus court, ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre. Ils nécessitent également moins d'emballages.

#### POUR NOUS TOUS

Quand vous achetez local, vous encouragez toute une chaîne d'entrepreneurs, du producteur au commerçant en passant par le distributeur, qui embauchent des personnes d'ici, dont les impôts servent à financer les services publics. Chaque dollar que vous investissez dans une entreprise locale vous revient donc directement ou indirectement. Ce geste permettra également aux petits commerçants de mieux tirer leur épingle du jeu pendant la crise actuelle. Vous pouvez aussi encourager les commerçants de votre quartier en rédigeant un avis favorable sur les réseaux sociaux ou simplement en aimant leur page ou en vous abonnant à leur infolettre.

En achetant local, vous contribuez au dynamisme de votre milieu de vie et l'offre commerciale continuera d'être de qualité et de se diversifier.

# INFO COLLECTES 2021



**IMPORTANT:** veuillez placer les contenants en bordure de rue, sans obstruer les voies piétonnes, cyclables et routières, **entre 19h la veille et 7h le jour de la collecte.** Entre les jours de collectes, les contenants ne doivent pas être visibles de la voie publique.



## Déchets domestiques

Toutes matières autres que celles recyclables, organiques, compostables, les résidus verts ou les résidus de construction, de rénovation, de démolition et des encombrants sont acceptées.



## Résidus alimentaires

### Matières acceptées:

Aliments crus, cuits ou avariés | Poissons et arêtes, oeufs et coquilles, viande et os, pelures | café et filtres, thé et sachets | emballages de nourriture en carton souillé | résidu de papier et de carton souillés | vaisselle de carton, nappes de papier, serviettes de table | mouchoirs, essuie-tout non souillés de produits chimiques | nourriture d'animaux



## Matières recyclables

### Matières acceptées:

Papier | carton | verre | métal | plastique (excepté le type 6)



## Collecte des encombrants et des CRD\* pour le résidentiel seulement

Premiers mercredis du mois en plus du 30 juin et 14 juillet, pour tous les secteurs.

### Matières acceptées :

Armoire | bibliothèque | bureau | chaise | chauffe-eau | classeur | commode | électroménager | table | agrégat (asphalte, brique, mortier, pierre concassée) | bardeau d'asphalte | bois | câblage électrique | céramique | gypse | matériau de revêtement | mélamine | métal ferreux et non ferreux

### Matières refusées:

Appareils de climatisation ou de réfrigération | bran de scie, batteries d'automobile et autres résidus domestiques dangereux | branches, souches et troncs d'arbre | matelas, meubles rembourrés (fauteuils, sofas, etc.) ainsi que les tapis | téléviseurs et produits électroniques (articles issus des technologies de l'information et de la communication [TIC]) | sacs et toiles en plastique

**Note:** si vous voulez vous départir d'un appareil de climatisation, de congélation ou de réfrigération contenant des CFC (chlorofluorocarbène), veuillez composer le 311. Il sera ramassé le mercredi suivant l'appel.

\*CRD: résidus de construction, de rénovation et de démolition d'une quantité maximale de 4 m<sup>3</sup> des déchets domestiques



## Collecte des sapins de Noël

Les mercredis 6 et 13 janvier 2021

Les mercredis 5 et 12 janvier 2022

Le sapin doit être placé à l'horizontal, dépouillé de ses ornements, être ni attaché, ni ficelé, ni placé dans un sac de plastique ou autre.



## Résidus verts

12 et 26 mai, 9 et 23 juin, 7 et 21 juillet, 4 et 18 août, 1er, 15 et 29 septembre, 13 et 27 octobre, 3, 10 et 17 novembre.

### Matières acceptées:

Branches de moins de 5 cm de diamètre et d'un mètre de long (attachées en ballot) | résidus de déchaumage du terrain (enlèvement des mauvaises herbes) | résidus de jardinage et d'autres travaux d'entretien paysager (fleurs, feuilles, plantes, etc.) | résidus de potager et d'arbres fruitiers | restes de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit encouragée)

### Contenants acceptés:

Contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, d'une contenance similaire aux poubelles utilisées pour les déchets domestiques | boîtes de carton (bien que certaines s'endommagent facilement sous la pluie) | sacs de papier spécialement fabriqués à cet usage et que l'on trouve dans plusieurs commerces | sacs de plastique transparent (notez que les sacs en plastique noir, vert ou orange sont refusés)

Les résidus verts déposés après le 17 novembre seront ramassés lors de collectes de déchets domestiques.



## Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD), des produits électroniques et déchiquetage des documents personnels (DDP), pour le résidentiel seulement

Les 5 juin et 25 septembre, de 9h à 17h (9h à 13h 30 pour le DDP), à la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H. - La Fontaine)

### Matières acceptées :

Adhésif, goudron, époxy, décapant | aérosol | ampoule fluocompacte et tube fluorescent intacts | batterie d'automobile (acide et plomb) | pile | bouteille de propane | huile à moteur, contenant vide et filtre | mercure | peinture (latex, alkyde, émail), antirouille, apprêt, huile de lin, laque, peinture aluminium, préservatif pour le bois, scellant acrylique, teinture, vernis | pesticide et engrais | produit chimique pour piscine | produit d'entretien, produit nettoyant, dégraissant, débouche-conduit | térébenthine, huile végétale, varsol, essence, carburant, diluant, alcool, shellac

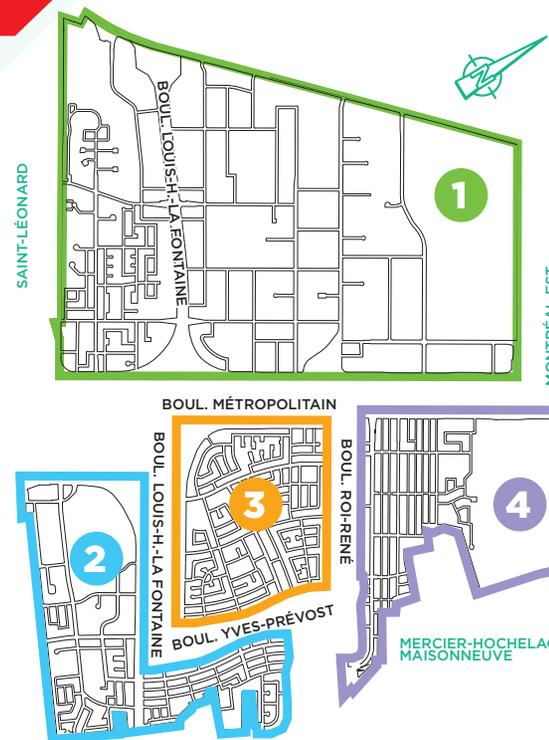
### Matières refusées:

Amiante | arme à feu et munition | bouteille de gaz comprimé autre que le propane (mousse isolante, gaz de soudure, hélium, oxygène, etc.) | déchet biomédical | déchet radioactif | produit inconnu | avertisseur de fumée | feu d'artifice ou de bengale | médicament | produit contenant des BPC ou des explosifs | produit électronique (article issu des technologies de l'information et de la communication) | seringue



## À NOTER

Pour les résidences de neuf logements et plus, ainsi que les institutions, commerces et industries, veuillez communiquer avec le 311.



## LES SECTEURS

	1	2	3	4
LUN.				
MAR.				
MER.				
JEU.				
VEN.				



### Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt  
514 493-8260

### Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est  
514 493-8271

*Jouer avec votre enfant et un livre développe son intelligence.*



## BIBLIOTHÈQUES

### NOUS SOMMES TOUJOURS OUVERTS!

Nous vous rappelons que les bibliothèques d'Anjou continuent de vous offrir plusieurs services :

- Retour des documents ;
- Prêts de documents préalablement réservés ;
- Service d'aide par téléphone pour le choix de documents, les réservations (514 493-8268) ;
- Soutien également par téléphone pour l'utilisation de la bibliothèque virtuelle (514 493-8268) ;
- Activités virtuelles sur les pages Facebook « Les bibliothèques d'Anjou ».

### Profitez d'une nouvelle collection de jeux Switch à la bibliothèque du Haut Anjou !

Les amateurs de jeux vidéo vont être comblés ! Il est dorénavant possible d'emprunter de nouveaux jeux pour la console Switch dans chacune des deux bibliothèques d'Anjou. C'est un nouveau service que nous offrons à la bibliothèque du Haut-Anjou et nous avons procédé à une importante bonification de la collection de jeux proposés à la bibliothèque Jean-Corbeil.

**Pour vous tenir informé sur l'évolution de nos services ou pour visionner nos activités virtuelles, suivez-nous sur notre page Facebook « Les bibliothèques d'Anjou ».**

## HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Jeudi 24 décembre : FERMÉ
Vendredi 25 décembre : FERMÉ
Samedi 26 décembre : FERMÉ
<b>Dimanche 27 décembre : 11 h à 17 h</b>
<b>Lundi 28 décembre : 10 h à 18 h</b>
<b>Mardi 29 décembre : 10 h à 18 h</b>
<b>Mercredi 30 décembre : 10 h à 18 h</b>
Jeudi 31 décembre : FERMÉ
Vendredi 1 <sup>er</sup> janvier : FERMÉ
Samedi 2 janvier : FERMÉ

## DÉCORATIONS DE NOËL



### HÂTEZ-VOUS DE DÉCORER VOTRE MAISON!

En décorant à l'avance votre maison pour Noël, vous égayerez cette période difficile que nous vivons à cause de la pandémie de COVID-19. Comme d'autres municipalités, l'arrondissement vous invite à décorer votre résidence plus tôt cette année pour le temps des fêtes. Participons à ce mouvement et mettons une touche de féerie dans nos quartiers !

Même si le concours de décorations de Noël n'a pas lieu cette année, rien ne vous empêche de décorer vos maisons et vos commerces pour le simple plaisir de voir de belles décorations en circulant dans les rues d'Anjou ! N'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos de décorations de Noël extérieures à l'adresse [communicationsanjou@montreal.ca](mailto:communicationsanjou@montreal.ca). Nous pourrions les publier sur le site Internet de l'arrondissement.

## INSCRIPTION

### ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CLUB VACANCES

La période d'inscription aux activités de loisirs offertes par l'arrondissement commencera le **mardi 5 janvier, dès 19 h**. Celle pour le Club vacances débutera le **lundi 11 janvier, dès 19 h**. Les inscriptions se font sur le site [loisirs.montreal.ca](http://loisirs.montreal.ca) ou par téléphone en appelant au **514 493-8222**. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'arrondissement souhaite offrir, selon les directives édictées par la Direction de santé publique, ses activités dans les conditions les plus sécuritaires possibles.

Il n'y aura pas de retenue d'argent lors des inscriptions.

Pour de plus amples renseignements, visitez les sites [loisirs.montreal.ca](http://loisirs.montreal.ca) et [montreal.ca/anjou](http://montreal.ca/anjou).

